

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
20 JUIN 2019 À 11 H 45**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (01-280)
RELATIVEMENT AUX USAGES TEMPORAIRES ÉVÉNEMENTIELS
(ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance du 10 juin 2019, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **20 juin 2019, à 11 h 45**, à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest, située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

Lors de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise à préciser l'encadrement des usages temporaires événementiels afin d'autoriser ce type d'usage une seule fois par année sur un même terrain et pour un maximum de 21 jours consécutifs.

Les dispositions relatives aux usages sont susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 11 juin 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude